

COURSEULLES-SUR-MER

Conseil municipal : entre parc éolien et débat d'orientation budgétaire

Lors de sa séance de la semaine dernière, le conseil municipal de Courseulles a dû se prononcer sur le parc éolien et prendre connaissance des orientations budgétaires pour 2015.

Avis favorable au parc éolien

A l'issue d'un appel d'offres national, la société « Eoliennes Offshore du Calvados » a été retenue en avril 2012 pour développer le projet de parc éolien, composé de 75 éoliennes en mer et d'un poste électrique, situé au large de la commune de Courseulles. Le raccordement électrique de ce parc sera réalisé par le « Réseau de Transport Électricité » au moyen de deux liaisons 225 kV sous-marines et souterraines, d'une longueur totale de 39 km, reliant le parc en mer au poste électrique existant situé sur la commune de Ranville.

Lundi, lors de la séance du conseil municipal, les élus ont eu à donner leur avis sur les demandes de concession d'utilisation du domaine public maritime pour le parc éolien par le consortium EOC et pour le raccordement du parc par RTE. Le conseiller d'opposition, José Robert, membre de l'association *Libre Horizon* qui souhaite voir déplacer le parc éolien, s'est dit inquiet, car il estime que « ce projet porté une grave atteinte visuelle à notre paysage et notamment une gêne due à la luminosité renvoyée par les éoliennes sur l'horizon de part leur positionnement plein sud » et qu'il est dommageable à la fois pour « les pêcheurs, car leur zone de pêche sera réduite

de 50 km², mais aussi pour le classement des plages du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO ».

Avis plus mitigé du côté de l'élue de l'opposition, Michèle Tanné qui s'étonne que d'autres personnes ne se soient pas positionnées en amont et qui indique avant son abstention : « notre vote est délicat, il faut faire remonter ces remarques » tout en rappelant que le président du conseil régional, Laurent Beauvais, avait affirmé que le classement des plages et l'implantation du parc n'étaient pas incompatibles. Abstention également pour un autre conseiller d'opposition Bruno Dubois qui est « favorable à la diversité des énergies » mais qu'il s'abstient pour « porter à connaissance ses inquiétudes » et votera contre ensuite pour la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU). De leurs côtés, lors du vote du scrutin public, les élus de la majorité ont donné un avis favorable.

Baisse des dotations de l'Etat

Après avoir présenté les principaux indicateurs économiques nationaux et les décisions de la Loi de Finances 2015 qui ont un impact sur les finances locales, Anne-Marie Philippeaux, 1^{re} adjointe, en charge des finances, a souligné que la construction du budget se fait dans un climat économique incertain avec une baisse des dotations de l'Etat à hauteur de 3,7 milliards d'euros en 2015 et de 7,3 milliards pour les années 2016-2017. « Pour Courseulles, cette baisse des dotations repré-

sente 7,7 % de recettes de l'Etat en moins par rapport à 2014. Ce qui entraîne une baisse totale des recettes pour 2015 de 1,33 % ». Elle a ensuite présenté la structure de l'impôt pour Courseulles en rappelant que 8 232 950 € d'impôts locaux sont supportés par l'ensemble des Courseullais (particuliers et entreprises) toutes collectivités confondues (commune, département, région et Bessin Seules et Mer) ; 53 % de ce montant étant versé au budget de la commune.

Investir sans emprunter

La 1^{re} adjointe a rappelé ensuite que la commune ne percevra plus les impôts économiques que sont les impôts CVAE et CET (ex-taxe professionnelle), car le conseil communautaire de Bessin Seules et Mer a mis en place la Fiscalité Professionnelle Unifiée (FPU) en novembre 2014. En contrepartie la communauté de communes versera à la ville une attribution compensatoire de 700 000 € égale au montant perçu en 2014. Elle a indiqué enfin que la municipalité poursuit ses engagements « en maintenant les taux de fiscalités tels qu'ils ont été reconduits depuis 2011 : TH : 15,45 % - TFB : 17,60 % - TFNB : 36,95 % ». Dans ce contexte pour maintenir les équilibres budgétaires, un effort particulier sera fait sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour continuer de dégager un autofinancement suffisant et investir sans emprunter. La baisse de l'annuité d'emprunt pour 2015 compensant la baisse des dotations de l'Etat.

Etude pour la création d'une salle culturelle

Le maire, Frédéric Pouille, a complété le propos en partant des remarques de l'association des Maires de France qui souligne que : « l'Etat sollicite de plus en plus les collectivités, avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, et en se dégageant de l'instruction des permis de construire par exemple, et parallèlement réduit considérablement ses dotations aux collectivités ». Il a rappelé que dans ce contexte la majorité continuerait d'investir et qu'elle a fait le choix de lancer « de grands projets structurants pour 2015 que sont le réaménagement de l'avenue de la Combattante qui sera refaite à l'image de la digue et le lancement d'études pour la création d'une salle culturelle attendue par beaucoup de Courseullais ».

De son côté, Bruno Dubois, pour l'opposition, a trouvé qu'il manquait beaucoup d'éléments dans cette présentation notamment des études sur les rapprochements avec les autres intercommunalités. Sur quoi Frédéric Pouille s'est montré d'accord en soulignant « la valse des revirements de l'Etat et l'incertitude juridique dans laquelle se trouvent confronter les collectivités ».

Recevez votre journal à domicile

Facile ! 02 31 86 03 32

GENS D'ICI. Marie Marie ou « L'Amour Absolu »

En présence d'élus, de son mari Claude et des proches de l'artiste, le maire Frédéric Pouille a dévoilé samedi matin à la Salle du Conseil de Courseulles une œuvre de Marie Marie intitulée « Amour Absolu ». Après avoir été, à 16 ans, apprentie couturière en Tournaine, elle commence son aventure artistique en 1967 à Angoulême où elle rencontre son maître, le sculpteur Joubert, qui « vous transmet sa passion ». Les années 70, à Paris, où elle forge son propre style aux côtés du sculpteur Achiam. C'est le temps de la gouge, du bec et des outils où elle sera affublée du surnom « le pic-vert du faubourg » en raison du bruit de ses outils qui raisonnent dans le quartier Saint-Antoine. Ses multiples expositions dans de nombreuses villes jusqu'à sa venue en 1999 à Courseulles où elle s'installe avec votre mari Claude. Et où le public découvrira depuis ses peintures, aquarelles, gravures et sculptures comme celle de l'Amour Absolu, taillée à la gouge dans



un morceau d'acajou et qu'elle décidera de polychromer pour y donner toute son essence. « Cette sculpture appartient maintenant à tous les courseullais. Merci au conseil municipal et à monsieur le maire d'avoir aimé et choisi cette œuvre et de l'avoir placée ici au cœur de Courseulles. Cela me touche beaucoup » confie l'artiste qui était encore tout émue de voir son œuvre exposée à la Salle du Conseil.

Conseil d'Etat : décision favorable à un élu cadre sapeur-pompier

Le 4 février 2015, le conseil d'Etat devait statuer sur le cas d'un officier de Corrèze qui comme le maire de Courseulles avait fait l'objet d'une procédure de par son statut de cadre sapeur-pompier et élu local. Le

conseil d'Etat a considéré que les SDIS n'entrent pas dans le champ d'application du code électoral qui dispose que ne peuvent être élus, conseillers municipaux, des personnes exerçant au sein de conseils départe-

mentaux ou d'établissements publics. Le maire de Courseulles interrogé suite à cette décision a soutenu « J'ai pris connaissance de cette décision qui concerne un de mes collègues de Corrèze et je me réjouis pour lui

et pour les sapeurs-pompiers qui s'engagent pour servir la cause publique. Mon équipe et moi attendons maintenant la décision sur mon dossier. » A ce jour, aucune date n'a encore été indiquée.

Norbert Delaunay expose à la galerie l'Onde

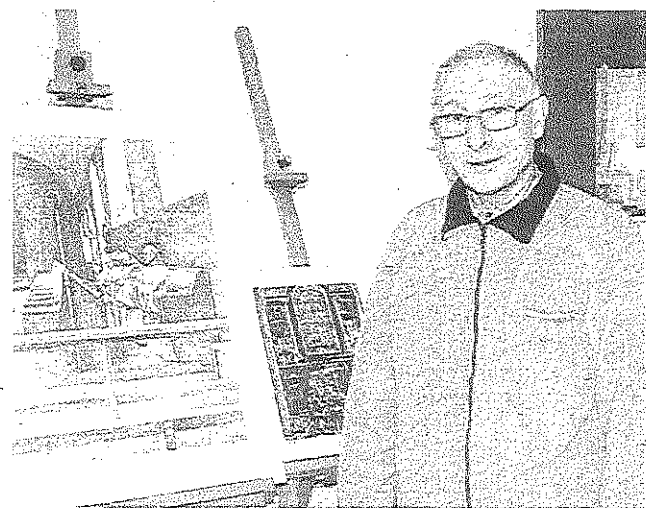
Norbert Delaunay présente cette année à Courseulles un ensemble de gravures sur bois et de dessins dont certains se répondent en écho.

Cet ancien professeur d'arts appliqués, outre le dessin qu'il pratique depuis toujours, prend beaucoup de plaisir avec la gravure. « J'aime réaliser une œuvre de A à Z, c'est-à-dire la dessiner mais surtout réaliser la gravure sur bois, jouer avec les contrastes du noir et du blanc ; inventer les noirs, créer des blancs ». Puis, mettre sous presse dans son atelier et bien sûr voir le résultat. « Si celui-ci n'est pas satisfaisant, il » retravaille la plaque de bois, affine la gravure ici ou là, pour obtenir un résultat bien différent du dessin initial, une œuvre transformée, sublimée, en quelque sorte. » Le dessin c'est du trait, la gravure c'est de la surface. La gravure donne un effet graphique au dessin original » confie

t'il encore. Les 23 œuvres qui seront exposées s'inspirent de monuments, scènes et lieux saisis dans Caen et ses environs mais aussi à Aix-les-Bains, Bricquebec ou encore Pont-l'Abbé. Le travail en noir et blanc prédomine ; quelques gravures sont, toutefois, rehaussées d'une note colorée. Norbert amènera également une plaque de bois gravée pour expliquer aux visiteurs le processus de réalisation d'une gravure.

LE SAVOIR

Du 14 au 22 février, Exposition Norbert Delaunay, à la Galerie l'Onde, 8 ter, rue de la mer à Courseulles. Horaires : Le matin de 10 h à 13 h (mardi, vendredi,



A la rencontre des gravures et dessins de Norbert Delaunay

samedi et dimanche) et l'après-midi de 14 h à 18 h (tous les jours, y compris

les week-ends). Vernissage ouvert à tous le vendredi 12 février à 18 h.